Région des Pays de la Loire **CONSEIL RÉGIONAL**

Réunion du 19 octobre 2023

Promouvoir une écologie positive	**P3**
Améliorer l'expérience usager pour encourager les mobilités durables	**T302**

Le Conseil Régional,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code des transports,

VU le Code de la commande publique,

VU le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2023 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Infrastructures, transports et mobilités durables

Après en avoir délibéré, décide,

D'AFFECTER
Une autorisation de programme complémentaire de 200 000 € pour l'exécution du nouveau marché Comptages et enquêtes (opération n° 23D00388) dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente du 10 février 2023.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ
Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble

REÇU le 24/10/23 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs